

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

Sports de nature, le
Département accompagne
les collectivités –

Schéma directeur des
sports de nature 2023-2033

SOMMAIRE

1. LA STRATEGIE SPORTS DE NATURE
2. LES AIDES MOBILISABLES

1. STRATEGIE SPORTS DE NATURE

Orientations 2023-2033

1

Etat des lieux

2

Schéma directeur sports de nature

3

Focus collectivités

1

Les sports de nature, qu'ézaco ?

activités outdoor
activités nature outdoor
loisirs sportifs
sports de nature
activités de pleine nature
APPN

1



Art. L311-1 du code du Sport :

« Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. »

1

Les sports de nature drômois en chiffres

+40
activités

17
comités

20 000
licenciés

500
pros

1 Filière de
formation
collèges/lycée

7300 km de
sentiers de
randonnée
(pédestre, équestre, VTT)

500 km
d'itinéraires
nautiques

350 sites
de pratique



Des spots d'envergure nationale/européenne
(escalade, spéléologie, course d'orientation, vol libre,...)



Une offre diversifiée et de qualité

1

- Des enjeux diversifiés ...



1

Les sports de nature, une compétence départementale obligatoire (L311-3 Code du sport)



1

Les sports de nature, une compétence partagée

Communes

- **Chemins ruraux /PDIPR** (L.361-1 c env.)
- **Conventionnement** (L.113-6 c urb.)
- **Pouvoir de police du Maire** (L.2212-2/3 CGCT)

EPCI

- **Prise de compétence** : sentiers de randonnée, via ferratas, sites naturels d'escalade
- **Conventionnement** (L.113-6 c urb.)

PNR

- **Charte de parc**
- **Conciliation/concertation**
- **Avis réglementaire PDESI**

2



2

Enjeux

Facteurs clés de réussite

**Dérèglement
Climatique et
expérimentation**

Gouvernance

Connaissance des
sports de nature

**Pérennisation des
lieux de pratique dans
un cadre durable**

Gestion, responsabilité,
foncier, aménagement,
accessibilité, conciliation

**Préservation de
l'environnement**

Changement climatique,
espaces naturels protégés
et réglementés, gestion
fréquentation

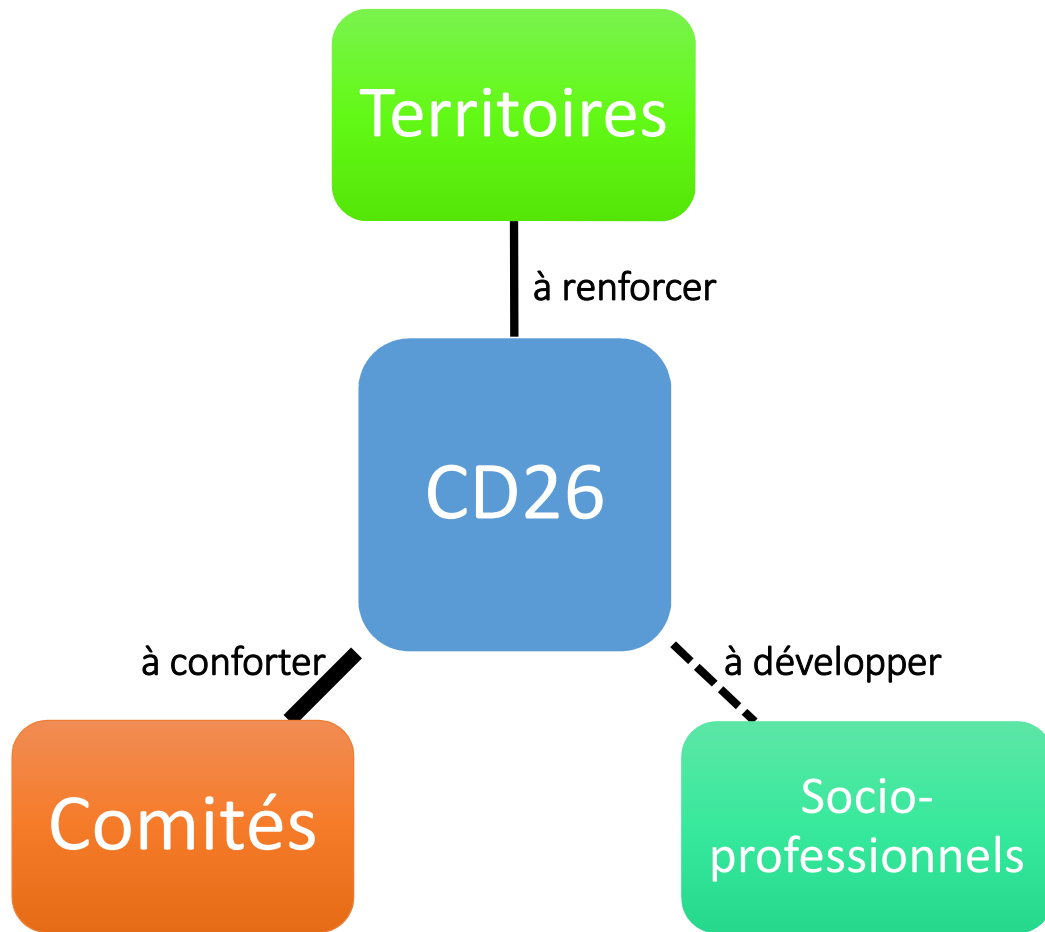
Enjeux sociétaux

Education, santé,
cohésion sociale, ancrage
territorial

Attractivité territoriale

Développement et
aménagement territorial,
économie et tourisme

2 Gouvernance : vers une politique partagée



Focus territoires

Rôle des Territoires

- Prises de compétences (rando, escalade...)
- Gestion des lieux de pratique

Rôle du CD26

- Coordination et accompagnement
- Développement de nouveaux champs d'actions : sensibilisation, changement climatique, observation, promotion/communication

Compétence gestion des sentiers de randonnées

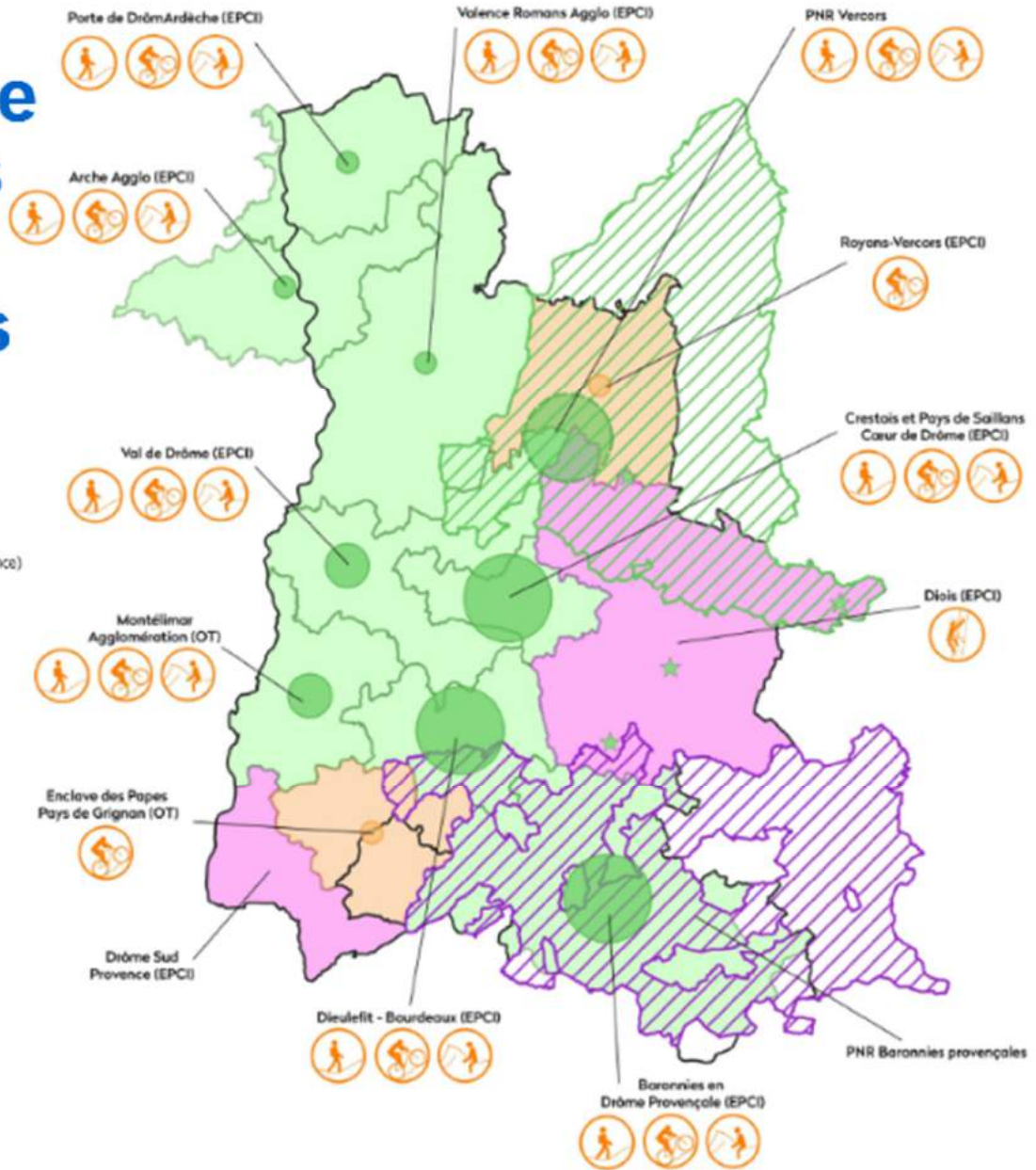
Compétence "Gestion du réseau de randonnée" (opérateur de la compétence)

- compétence prise sur l'ensemble des activités
- compétence partielle prise sur une ou plusieurs activités
- pas de compétence mais coordination à l'échelle du territoire

Activité sur laquelle le territoire exerce une compétence :

- randonnée pédestre
- randonnée équestre
- randonnée VTT
- via ferrata

★ Sites via ferrata gérés par la CC du Diois



3



Fiche action 6 : Maîtrise foncière des lieux de pratique sports de nature



- Se doter d'une stratégie foncière pro-active permettant la préservation des lieux de pratique emblématique



- Département de la Drôme





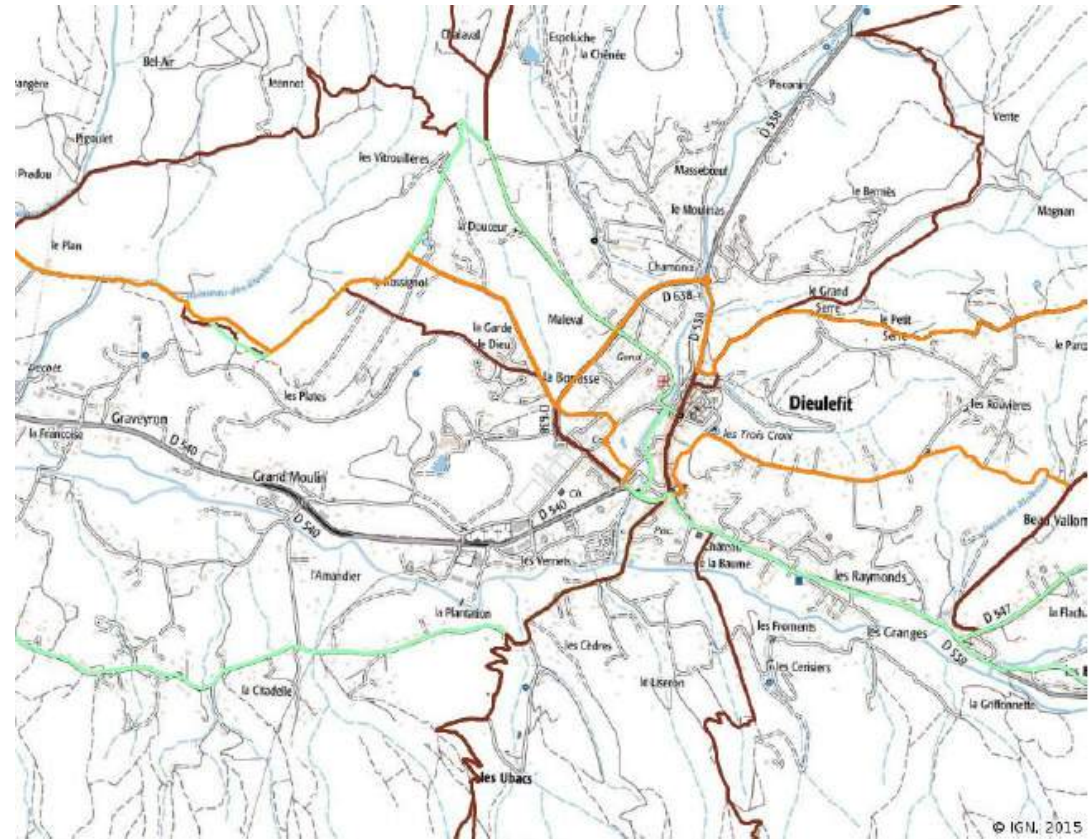
Fiche action 8 : Structuration du PDIPR



- **Préserver les chemins ruraux et faire correspondre le PDIPR aux réseaux de randonnées gérés par les collectivités locales.**



- **Département de la Drôme**



3



Fiche action 9 : Formation sports de nature



- **Un réseau d'acteurs locaux disposant des ressources nécessaires à la protection des lieux de pratique sports de nature**



- **Département de la Drôme**





Fiche action 15 : Développer des concertations locales des usages



- Conforter les concertations actuelles et résorber les « zones blanches » de concertation



- Département, EPCI et PNR



2. LES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX

Appui technique et juridique aux collectivités

1

**Aménagement des lieux de
pratique**

2

Etude sports de nature

3

Matériel sports de nature



AMENAGEMENT

Ex : chemin rural,
aménagement stationnement,
toilettes sèches, ...

- Taux : 40% ou 60% si PDESI/PDIPR
- Dépenses éligibles : 2000€ mini / 80 000€ HT max
- Si > 80 000€ : règle de droit commun, projet de cohérence territorial

ETUDE

Ex : schéma
d'accueil des sports
de nature

- Taux : 40%
- Dépenses éligibles

MATERIEL

Ex : matériel lourd
dont occasion

- Taux : 40%
- Dépenses éligibles: 2500€HT mini / 40000€ max

Contact

Service environnement sports nature
environnement@ladrome.fr

04.75.79.81.52

*Emilie Dedieu,
coordinatrice de la politique sports de nature*



ladrome.fr   